

ouvrage moral c'est-à-dire de morale, concernant les mœurs.

rare... ridicule, rare signifie qui n'est pas commun. Ex.—une—vertu, valeur ; un homme d'un—mérite. Allié au mot ridicule, il prend un sens inattendu, spirituel et plaisant.—Ce mot de la fin est d'autant plus piquant que l'auteur l'a fait précéder des termes : magistrat, mérite, première dignité, délié, pratique dans les affaires, ouvrage moral.

4. **II... acquis**. Réflexion pratique sur la difficulté de plaire au public par les ouvrages : la versatilité de l'opinion est un fait d'expérience, aujourd'hui comme au temps où vivait l'auteur. On sait que Lamartine pensa ne pas trouver un éditeur qui consentît à publier ses *Méditations*, un chef-d'œuvre pourtant. "Cela ne ressemble à rien," lui disait-on. Plus tard l'on s'arracha des mains les moindres productions du poète : le *parfait* fit valoir le *médiocre*, pour nous servir des termes de La Bruyère.

4. **FORME.—Se faire un nom**, c'est-à-dire une réputation.

un... parfait... médiocre ; antithèse qui donne à la pensée de l'auteur plus de relief et de charme.

* *

5. **FOND.—Un... écueil**. La *troisième difficulté* est indiquée dans les derniers mots de la phrase. La Bruyère fait choix des œuvres satiriques et anecdotiques, pour mieux traduire son sentiment, à savoir que l'impression est l'accueil de la part du public qui loue ou désapprouve, qui discerne entre le *médiocre* et le *merveilleux*. Boileau avait dit dans le même sens :

Tel écrit récit se soutient à l'oreille,

Qui, dans l'impression au grand jour se montrant,

Ne soutient pas des yeux le regard pénétrant. (Art poét. IV, 44.)

5. **FORME.—Un ouvrage satirique** : fait pour censurer, pour tourner en ridicule les vices, les passions déréglées, les sottises des hommes. Ex.—*Les satires de Boileau*.

qui contient des faits, vrais ou faux, mais toujours diffamatoires, des anecdotes scandaleuses. Ex.—*L'histoire amoureuse des Gaules de Bussy-Rabutin*.

La Bruyère néanmoins n'a pas en vue ces deux auteurs, mais plutôt les satires et les pamphlets d'ordre inférieur.

donné en feuilles, c'est-à-dire en manuscrit ; — **sous le manteau**, expression figurée signifiant en cachette, à la dérobée.

aux conditions, s'emploie au plur. ou au sing., comme synonyme de clause obligatoire dont dépend la validité d'un acte. Ex.—Faire ses conditions ; —Imposer, subir des conditions onéreuses ; —acheter à condition, sans condition.

médiocre... merveilleux l'opposition des idées et des mots est piquante et inattendue ; elle prépare au dernier trait.

est l'écueil c'est-à-dire l'obstacle, le rocher où l'on fait naufrage : le mot est à lui seul une peinture.

* *

6. **FOND.—Si... livre**. Réflexion malicieuse de l'auteur qui se refuse à reconnaître comme ouvrage de l'esprit un livre qui n'en a que le titre et le papier.